



FCT Mag

Premier magazine d'information sur la décentralisation et le développement des territoires au Togo

DOSSIER

La FCT s'engage dans la relance des coopérations décentralisées. p.25

ACTUALITÉS

Séance de travail entre la FCT et la Banque mondiale. p.21

GENRE ET DEVELOPPEMENT

La Présidente REFELA-Togo a rencontré l'ambassadrice des USA au Togo. p.25





Le processus de décentralisation au Togo vise le développement harmonieux et inclusif des territoires et le rapprochement de l'administration des administrés. Cela nous interpelle tous ! Des interactions entre élus locaux et leurs populations s'avèrent indispensable, ce qui nécessite un outil de communication performant. Ce magazine produit par la FCT, offre aux élus locaux, aux populations et à l'ensemble des acteurs impliqués dans ce processus, un cadre privilégié de communication, d'information, de partage d'opinions, d'échange d'expériences. J'encourage les différents partenaires pour leurs appuis à cette initiative et j'exhorte tout un chacun de nous à en tirer le meilleur

M. Payadowa BOUKPESSI

Ministre d'Etat, Ministre de l'administration territoriale de la décentralisation et du développement des territoires



Présidente de la FCT :

Mme. Yawa KOUIGAN

Secrétaire Exécutif

Dr. Koumtchane SIANGOU

Directrice de publication :

Diane Yoguibé MINLEKIB

Collaborateurs

Yawo SANKARDJA,
Esso TCHA-KOLOWOU,
Abdouh-Moumouni ADAM.

Infographiste

Pascal M. AMOUGNOM L.

Périodicité

Semestrielle

N° Récépissé :

0651/07/09/2022/HAAC

 sefct2020@gmail.com

  93 82 43 62

 Préfecture du Golfe
01 BP : 1298 Lomé1-TOGO

 Faïtière des Communes du Togo

 Faïtière des Communes du Togo

 @FCT228

 @FCT228

SOMMAIRE

- 05 EDITORIAL**
- 06 ACTUALITES**
- 22 ECHOS DE LA DECENTRALISATION**
- 25 DOSSIER FCT**
- 26 ORGANES DE LA FCT**
- 28 GENRE ET DEVELOPPEMENT**
- 33 CULTURE ET DEVELOPPEMENT**
- 34 INFOS COMMUNES**
- 38 INTERVIEW**
- 40 CLIMAT**



Yawa A. KOUIGAN,

Présidente de la Faïtière des Communes du Togo, Maire de l'Ogou1

A l'issue de la création de la Faïtière des Communes du Togo (FCT), le 14 novembre 2020 et sous les orientations stratégiques du Bureau que j'ai l'honneur de présider, des initiatives sont prises de façon permanente afin d'accompagner au mieux les communes.

Pour un meilleur fonctionnement des différents organes de l'association, nous avons mis en place un mode de management qui parvient à répondre aux multiples besoins des 117 communes, malgré un nombre réduit du personnel au Secrétariat exécutif. Plusieurs activités ont pu être menées et dont l'essentiel est consacré au renforcement de capacités, au partenariat tant au niveau national qu'international.

A l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de la femme, un renforcement des capacités à l'endroit des femmes élues locales du Togo a été fait les 07 et 08 mars 2022 à Kara. Aussi, des voyages de relance de la coopération décentralisée et de réseautage ont-ils été organisés durant le premier semestre de l'année. En l'occurrence, la participation des maires du Togo à la 9^{ème} édition des

Africités, la participation du REFELA aux Rencontres de l'action internationale des collectivités Territoriales (RAICT) organisées par Cités Unies France en vue de la relance des coopérations décentralisées avec les communes françaises.

Pour une visibilité des communes du Togo sur l'échiquier international, une équipe du Secrétariat exécutif de la FCT a effectué un voyage d'étude à Bordeaux sur la communication, le marketing territorial et la coopération décentralisée. Sur le plan économique, la FCT a accompagné cinq communes dans l'identification de leurs besoins prioritaires dans le cadre des activités de la Cellule d'appui au développement local (CADEL).

Dans ce contexte et pour amorcer les nouveaux chantiers de la décentralisation au Togo, la FCT se propose de renforcer son image, accentuer la visibilité de ses membres tout en les outillant. Il est donc apparu opportun pour le bureau national de la FCT de s'assurer que les élus locaux disposent d'une plateforme de communication adaptée, le magazine de la FCT, afin de faire connaître leurs initiatives, de partager les leçons tirées de la mise en œuvre de leurs projets et

d'assurer la visibilité des communes togolaises dans toutes leurs dimensions. Le magazine FCT est destiné à donner davantage d'influence aux élus locaux afin que leurs points de vue soient pris en compte dans la définition des politiques de développement et de coopération au Togo. Il est un excellent outil conçu pour rallier ceux qui ont à cœur de ne laisser personne de côté.

Ce magazine de la FCT donne également une aubaine à ceux qui veulent réinventer le monde de solidarité et d'offrir une meilleure vie à tous dans un univers où des villes durables et résilientes, un univers où tous les acteurs peuvent apporter leurs contributions pour le développement de nos territoires.

C'est également pour les maires une opportunité que leur offre le magazine de la FCT pour marquer leur présence, de s'approprier et de construire leur avenir. L'existence de ce magazine et sa vitalité reposent sur ses premières cibles, les élus locaux et leurs partenaires. Sa pérennisation dépendra d'eux et des améliorations à apporter. Leurs points de vue et commentaires feront de lui un véritable outil de marketing de nos territoires. ■

Conseil national de suivi de la décentralisation “ la décentralisation n'est pas une tente”

Placée sous le thème «Bilan du processus de décentralisation au Togo», cette rencontre a été initiée par le gouvernement à travers le Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT). (METTRE LES PARTIE DE LA PRZSIDENTE°



Allocution de la présidente du CNSD, lors de la cérémonie d'ouverture ▲

Les travaux de ce 5^{ème} Conseil ont regroupé des membres du gouvernement, des parlementaires, des maires, des partenaires techniques et financiers ainsi que des autorités militaires, traditionnelles et civiles autour de son Excellence Mme le Premier Ministre, Présidente du CNSD, Madame Victoire DOGBE-TOMEGA.

Elle avait à ses côtés, le Ministre d'Etat, Payadowa BOUKPESSI, Ministre en charge de l'Administration Territoriale, le Ministre Délégué en charge du Développement des territoires, Essomanam EDJEBE, le préfet de la Kozah, le Co-

lonel Hémou Badibawu BAKALI et la Présidente de la Faïtière des Communes, Mme Yawa Ahoefa KOUIGAN. Le préfet

“...le Conseil national du suivi de la décentralisation (CNSD) est un cadre fédérateur qui réunit tous les acteurs de la décentralisation, afin que soient menées des réflexions sur les besoins et attentes réelles des populations. Le processus de décentralisation n'a de sens que si cela mène et aboutit au développement des territoires. Aussi, faut-il rappeler que la gouvernance locale et la démocratie participative, invitent les élus à plus d'apprentissage et de dialogue.”

Madame Yawa KOUIGAN, Présidente de la FCT

de la Kozah, a d'abord tenu à témoigner sa gratitude à Mme le Premier Ministre pour avoir fait le déplacement de Kara et présider personnellement cette rencontre importante. Au nom des populations bénéficiaires de la politique du chef de l'État, le Colonel BAKALI a salué l'ini-

tiative et adressé sa reconnaissance à l'ensemble du gouvernement pour son accompagnement permanent dans le processus de décentralisation.

Selon lui, cette rencontre va permettre de faire le point des actions menées et d'envisager des pistes nouvelles, pour l'enracinement de la démocratie et de la décentralisation dans notre pays.

Le Colonel Hémou Badibawu BAKALI a également saisi cette opportunité pour remercier toutes les bonnes volontés ainsi que les partenaires techniques et financiers qui accompagnent le gouvernement dans la mise en œuvre de la vision du chef de l'État, déclinée dans le Programme National de Développement (PND) et dans la Feuille de Route Gouvernementale.

Il a pour finir, invité les participants à des échanges fructueux pour consolider

la démocratie au Togo. En ouvrant les travaux, Mme le Premier Ministre, Présidente du CNSD a salué l'initiative de cette rencontre

qui s'inscrit parfaitement dans la vision du chef de l'État, de développer une gouvernance concertée qui implique tous les acteurs et qui nécessite une analyse objective des réalisations et des défis à relever dans le respect des lois.

Mme le Premier Ministre a par la même

lisation (CNSD) : e dressée pour le sommeil ”

occasion félicité les élus locaux pour toutes leurs actions en termes de structuration et d'organisation depuis les dernières élections locales dans notre pays, mais aussi pour les relations efficaces qu'elles ont pu développer avec les différents services de l'État, et aussi pour

leadership et la détermination du chef de l'État à faire de la gouvernance locale un outil permettant de rapprocher l'administration de chaque citoyenne et citoyen.

Elle n'a pas manqué d'adresser également ses vifs remerciements à tous les partenaires techniques et financiers du Togo qui œuvrent aux côtés du gouvernement pour faire avancer la décentralisation et en assurer l'effectivité.

A mi-parcours, il faut reconnaître que les défis demeurent importants, mais la Présidente du CNSD tient à rassurer de la disponibilité et de la détermination du gouvernement à

crits dans la Feuille de route Gouvernementale. Pour sa part, le ministre d'État, Payadowa BOUKPESSI, a indiqué qu'en termes de perspectives, les ressources financières à plus de 659 millions FCFA seront allouées aux élus locaux pour faire l'extension de l'éclairage public, auxquelles s'ajoutera la contribution des partenaires techniques et financiers pour la réalisation d'une vingtaine de projets allant du renforcement des capacités à la construction des infrastructures économiques.

« Hisser le Togo dans le top dix africains en matière de décentralisation et faire en sorte que la gouvernance locale soit une réussite » est l'un des défis majeurs que le gouvernement togolais s'est promis de relever, d'où la volonté concrète du Chef de l'État à créé l'Agence Nationale des Formations des Collectivités Territoriales, en vue de renforcer davantage les capacités des maires pour la réussite de la gouvernance au Togo, « a-t-il expliqué. En rappel, le CNSD est créé par décret du Chef de l'État le 19 janvier 2019 afin de rendre le processus de décentralisation beaucoup plus inclusif ».

Source : Horizon news

leur union au sein de la Faïtière des communes du Togo (FCT).

« Trois ans après l'organisation des élections locales, nous ne pouvons plus parler d'apprentissage. Nous sommes proches de la fin de cette période et nous devons être donc réalistes et aller vers plus de rigueur collective », a-t-elle indiqué. »

« Nous ne pouvons plus tolérer les désordres dans les communes », a-t-elle rappelé, ajoutant que, nous avons un outil clé qui est le plan communal de développement et je nous invite, à nous en saisir, pour réussir la transformation de nos territoires » a-t-elle poursuivi.

Après avoir énuméré toutes les réalisations qui ont suivi ses élections, Mme Victoire TOMEKAH DOGBE a rappelé que toutes ces avancées traduisent le

faire de la décentralisation une réussite dans notre pays.

« La décentralisation n'est pas une tente dressée pour le sommeil » a-t-elle souligné. C'est pourquoi elle a invité tout un chacun à travailler ensemble dans une parfaite cohésion, pour assurer la mise en place des projets de développement ins-



M. Payadowa BOUKPESSI Ministre d'Etat, Ministre de l'administration territoriale de la décentralisation et du développement des territoires ▲



Le projet prioritaire 33 de la feuille de route gouvernementale officiellement lancé à Kara

Le ministre délégué chargé du développement des territoires a lancé, le 03 novembre 2022 au palais des congrès de Kara, le Projet 33 de la feuille de route gouvernementale Togo 2025, intitulé « Elaboration et mise en œuvre des Plans de Développement de quinze (15) communes pilotes au Togo ».

Les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des Plans de développement communal (PDC) de quinze (15) communes pilotes du Togo ont été sensibilisés sur les enjeux et défis du projet 33 de la Feuille de route du gouvernement, Togo 2025. Ont pris part à cette rencontre les maires, leurs adjoints, les secrétaires généraux de communes ainsi que plusieurs autres acteurs du développement local et des services déconcentrés de l'Etat ont pris part.

La cérémonie officielle de cette rencontre a été présidée par le ministre délégué chargé du développement des territoires, Essomanam EDJEBA. Cette rencontre a marqué le début des activités d'élaboration des PDC qui représentent « un document visant à définir le type de dé-

veloppement voulu pour la commune » selon le ministre délégué.

Présentant à l'occasion le projet, il a relevé que le P33 s'inscrit dans la nouvelle vision du Chef de l'Etat ; celle de réduire les inégalités sociales en s'appuyant sur les potentialités endogènes des territoires. De manière concrète, il s'agit d'accompagner quinze (15) communes pilotes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs Plans de développement communal (PDC).

L'enjeu principal du projet est le développement de communes « modèles » tournées vers l'avenir en veillant à la préservation des héritages socio-culturels. Il faut noter que le P33 est un projet pilote qui devrait permettre de tirer des pertinents enseignements susceptibles d'ai-

der à assurer un accompagnement bien adapté et efficient, à l'avenir, à l'ensemble des communes dans leurs processus de planification du développement de leurs territoires.

Le financement du P33 repose sur l'approche de Partenariat Public Privé (PPP). Pour ce faire, le Gouvernement et l'ensemble de ses partenaires, le secteur privé en particulier, devront mobiliser pour sa mise en œuvre, sur cinq ans, environ trente-cinq milliards de francs CFA.

En rappel, la rencontre de Kara a connu outre la présence des autorités communales des quinze (15) communes bénéficiaires du projet, le Préfet de la Kozah, la Présidente de la Faitière des Communes du Togo (FCT), le représentant du ProDeG IV de la GIZ.

Photo de famille ▼



Une cartographie des infrastructures socio-économiques...au canton près !

Pour répondre efficacement à l'ambition d'un développement équilibré et harmonieux sur l'ensemble du territoire national, le Gouvernement togolais a intégré à son projet prioritaire 33, une composante relative au recensement des infrastructures du pays. Ainsi, les opérations de collecte et de traitement de données ont permis de disposer au Togo désormais d'une cartographie détaillée des infrastructures socio-économiques, à l'échelle cantonale.

Le Projet de Recensement des Infrastructures Sociales et Économiques (PRISE) du Togo est la première composante du Projet prioritaire 33 de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025. Il consiste en l'élaboration de la cartographie détaillée et complète des infrastructures sociales et économiques de tous les secteurs.

La cartographie détaillée des infrastructures socio-économiques est un outil important d'appui à la planification spatiale et au déploiement des infrastructures dans les communes, préfectures et régions du pays.

Officiellement lancées en août 2021 à Dapaong par le ministre EDJEBE Essomanam, ministre délégué chargé du développement des

territoires, les activités ont démarré par une vaste opération de collecte des données dans les cinq régions économiques et dans le district autonome du Grand-Lomé. Ces opérations ont porté sur plusieurs types d'infrastructures et ont abouti à la validation de toutes les données collectées et traitées en deux grandes étapes : le contrôle qualité par les techniciens de tous les secteurs concernés pour toutes les données mises à disposition par le cabinet Mitsio Motu et la

validation par l'ensemble des acteurs de développement engagés dans ce processus. Ces acteurs impliqués sont les préfets, les maires, les chefs de cantons, les responsables techniques sectoriels aussi bien au niveau régional qu'à l'échelle nationale.

Les résultats issus du processus de cartographie des infrastructures socio-écono-

des populations aux infrastructures socio-économiques, particulièrement dans les zones défavorisées, le PRISE a pour principale vocation de favoriser une répartition équitable des infrastructures.

Le pilotage du projet a été placé sous la coordination stratégique et technique de trois (03) ministères à savoir : (i) le ministre délégué chargé du développement des territoires, (ii) le ministère de la planification du développement et de la coopération et, (iii) le ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale. Le cabinet recruté pour l'opérationnalisation du projet est le cabinet international Mitsio Motu.



On reconnaît au centre M. EDJEBE Essomanam, le Ministre délégué en charge du développement des territoires ▲

miques sont destinés au Gouvernement, aux instances régionales et communales, aux institutions internationales, à l'ensemble des acteurs de développement notamment : le secteur privé, les chercheurs et universitaires, les organisations de la société civile, etc.

Ayant pour objectif global d'assurer un développement équilibré du territoire et de contribuer à réduire significativement la pauvreté, à travers un meilleur accès

des populations aux infrastructures socio-économiques permettra de disposer d'un « Géo portail » de la République togolaise, une plateforme numérique accessible destinée au stockage et à la visualisation des données, des cartes, des indicateurs et de la bibliothèque. Une charte de gouvernance et d'actualisation de cette plateforme définira ainsi les règles de gestion de ce portail.

A terme, le recensement des infrastructures socio-écono-

Des territoires « modèles de développe

Afin de disposer de modèles de développement applicables à l'ensemble des communes du territoire national, le P33, projet prioritaire de la Feuille de route gouvernementale intitulé « Elaboration et mise en œuvre des plans de développement de 15 communes pilotes au Togo » cible des collectivités disposant de niveaux de développement variés.

Pour accompagner les collectivités territoriales dans leur processus de développement, le Gouvernement togolais a inscrit dans sa feuille de route 2020 – 2025 le projet 33 « Elaboration et mise en œuvre des plans de développement de 15 communes pilotes au Togo ». La mise en œuvre du P33 est sous le lead du Ministère délégué chargé du développement des territoires (MDDT). Concrètement, le P33 vise à accompagner quinze (15) communes dans la planification de leur développement en s'appuyant sur leurs principaux atouts et potentialités endogènes.

A terme, il s'agit de faire de ces communes des modèles applicables aux autres communes du pays quel que soit leur niveau actuel de développement. Le choix des quinze (15) communes pilotes s'est fait en deux (02) grandes étapes. D'abord, catégoriser les communes selon leur niveau de développement. Ensuite, identifier pour chaque catégorie, les communes éligibles au P33 selon des critères portent entre autres sur l'équité et l'équilibre territorial, la vocation agricole, le potentiel agricole axé sur des enjeux et défis spécifiques, la contribution à la

réalisation de la transition urbaine des territoires environnant le Grand Lomé.

Le Gouvernement a ainsi identifié quinze (15) communes pilotes sur l'ensemble du territoire national. Elles sont réparties comme suit : quatre (04) dans la région Maritime, quatre (04) dans la région des Plateaux, trois (03) dans la région Centrale, deux (02) dans la région la Kara et, deux (02) dans la région des Savanes.

Les quinze (15) communes pilotes du P33 sont : Zio 1, Lacs 1, Vo 2, Ave 2, Ogou 1, Haho 1, Agou 1, Est-Mono 1, Tchaoudjo 1, Mô 2, Blitta 1, Kozah 1, Dankpen 1, Tône 1 et Oti-Sud 1.

Ces communes bénéficieront d'un accompagnement de l'Etat et l'appui technique et financier de la GIZ pour l'élaboration de leurs Plans de développement communaux (PDC) respectifs.

Sous la coordination et la conduite du MDDT, le processus d'élaboration des plans de développement de dix communes (10) pilotes reçoit l'appui technique et financier de la GIZ à travers le programme Décentralisation et Gouvernance (ProDeG IV) et celui des cinq (5) communes pilotes, chefs-lieux de régions est assuré par le Gouvernement. Ainsi, les quinze (15) communes seront soutenues dans le processus d'élaboration de leurs

plans de développement par des cabinets d'études recrutés à cet effet. Participatif et multi-acteurs, le processus d'élaboration est conduit sous l'autorité du conseil municipal, avec un suivi soutenu et bienveillant des techniciens du MDDT. Conformément aux recommandations du Guide national d'élaboration d'un PDC, cinq (05) phases sont à prendre en compte lors du processus d'élaboration. Il s'agit de la préparation ; du diagnostic ; de la définition de la vision, de la formulation des orientations stratégiques et des objectifs ; de la programmation, rédaction, validation du plan et enfin ; de l'adoption, l'approbation et la vulgarisation du plan. Dans le souci d'amener les cabinets d'études recrutés pour élaborer les plans de développement des quinze (15) communes pilotes suivant les prescriptions du Guide national d'élaboration des PDC et aussi conformément aux ambitions et orientations stratégiques du Gouvernement dans le cadre de ce projet, le ministre délégué chargé du développement des territoires a présidé une réunion de cadrage et d'exhortation qui a réunis à son cabinet le 14 novembre 2022 les consultants recrutés suivant les procédures réglementaires en la matière.

Les équipes de consultants mobilisés à



ment »

cette occasion ont été suffisamment sensibilisés sur les attentes du Gouvernement par rapport au P33. Le ministre et ses collaborateurs ont donné des orientations relatives au rôle du ministère chargé du développement des territoires dans ce processus, la qualité attendue des plans de développement qui seront élaborés et qui doivent tenir compte des spécificités et potentialités des communes, du caractère ouvert de chaque territoire et de la nécessité de faire émerger des PDC devant être approuvés des projets innovants, pertinents et modernes. Il est demandé aux consultants de s'inspirer du guide national d'élaboration des PDC, notamment en ce qui concerne les principales phases du processus et la prise en compte des thèmes transversaux.

Les PDC des quinze (15) communes pilotes devront être disponibles au premier semestre de 2023. Ainsi, la phase de mise en œuvre pourra démarrer au second semestre de la même année.



Actualisation des offres de formation à l'université de Kara

L'université de Kara organise à travers sa Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, un atelier de révision des offres de formation de la Licence professionnelle en suivi-évaluation des programmes et projet de développement local (PSE-PDL) et du Master professionnel en planification du développement (MPDEV) du 05 au 07 septembre 2022 à l'hôtel SAPY à Témédja.

Les compétences en planification et suivi-évaluation sont précieuses pour permettre le développement économique de nos collectivités territoriales. C'est en vue de contribuer à la formation de personnels compétents dans ces deux domaines que la FCT a trouvé important de prendre part à cette séance de révision des offres de formation.

La filière professionnelle en planification du développement local que promeut l'université de Kara va servir les collectivités territoriales. Une telle filière est pertinente et dynamique tant elle contribue à actualiser et valider l'offre de formation en lien avec

les attentes de l'administration centrale et des collectivités territoriales. Aussi crée-t-elle un cadre de collaboration entre l'Université publique et les principaux partenaires au sein des administrations publiques centrales et locales, avec des organisations internationales et de la société civile.

Cette activité devrait permettre à l'Université de Kara d'améliorer la qualité de l'enseignement en lien avec les nouvelles orientations de gouvernance et de décentralisation locale au Togo.

La FCT, en prenant part aux travaux de cet atelier, a permis de relever les besoins réels en matière de ressources humaines de qualité. Les profils et les compétences que recherchent les collectivités territoriales se situent aux deux niveaux : planification et suivi-évaluation.

A l'issue des travaux de groupes, les débats lors des plénières ont permis de mettre en exergue les difficultés que



rencontrent les communes en terme de mobilisation des ressources humaines. L'adéquation emplois/formations s'impose. Cet atelier qui a rassemblé une cinquantaine de professionnels venus de différentes communes, de la FCT, des universités de Lomé et de Kara ainsi que des Ministères de tutelle est organisé avec l'appui de la GIZ dans le cadre de l'Output 3 de leur Programme décentralisation et gouvernance (Pro-DeG IV).

COOPÉRATION SUD-SUD : La présidente de la FCT reçoit en visite officielle son homologue du Bénin à Atakpamé

Une visite d'échanges d'une délégation de l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) auprès de la FCT dans les locaux de la Mairie d'Ogou1 le mardi 15 février 2022.

C'est la salle de délibération de la mairie de l'Ogou1 qui a servi de cadre à la tenue de cette rencontre de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre la délégation de la Faïtière des communes du Togo (FCT) et celle de l'Association nationale des communes du Bénin conduite par son Président M. Luc Sétondji ATROKPO, Maire de la commune de Cotonou. Une occasion pour les deux délégations d'examiner les enjeux d'une coopération entre les deux associations de pouvoirs locaux. L'objectif visé est d'améliorer la qualité des services et les capacités d'administration locale et régionale. C'est surtout une opportunité pour la FCT de bénéficier des années d'expériences de l'ANCB dans le processus de la décentralisation et des politiques menées pour amener les concitoyens à adhérer au concept de la décentralisation amorcée par le Togo.

Pour le Président de l'ANCB, M. Luc Sétondji ATROKPO, maire de la ville de Cotonou, «la démarche s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique de coopération Sud-Sud. Il s'agit concrètement

d'une manifestation de la solidarité entre les responsables des deux institutions et villes, en vue de réfléchir ensemble sur des projets communs concourant au bien-être de leurs populations, ainsi qu'à leur autonomie économique». Dans son allocution, Mme Yawa Ahofa KOUIGAN n'a pas manqué de saluer la coopération bénino-togolaise. Elle a rappelé que ladite initiative n'est que le fruit d'une riche coopération bilatérale entre

stratégique et politique entre la FCT et l'ANCB en vue d'impulser une dynamique fondée sur des visions répondant aux besoins des citoyens, a-t-elle ajouté. Elle a souhaité que cette initiative, première du genre, s'inscrive dans une perspective de durabilité afin que les projets qui en découlent puissent non seulement aider à résoudre les problèmes courants mais également permettre aux populations locales de les inscrire dans les perspectives de développement des deux collectivités territoriales à long terme et dans le développement durable des deux pays.

Cette initiative vient combler un vide, compléter et corriger les dispositifs de coopération bilatérale et multilatérale entre le Bénin et le Togo, et plus particulièrement entre les villes Atakpamé-Cotonou. Pour rappel, la coopération décentralisée est un mode de coopération transnationale au développement comprenant toutes

les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouées entre les collectivités locales d'un pays et les collectivités, équivalentes ou non, d'autres pays. En d'autres termes, c'est tout simplement la « diplomatie des territoires ».



Photo de famille de la délégation togolaise et béninoise ▲

les deux Etats amis d'où les acteurs de la décentralisation ont trouvé judicieux de se mettre ensemble pour mieux réfléchir et planifier la coopération décentralisée aux primes abords entre Atakpamé et Cotonou. Ensuite pour un partenariat

La FCT participe au Congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF)

Madame Yawa KOUIGAN, présidente de la Fatière des communes du Togo (FCT), était présente dans la capitale économique ivoirienne avec une délégation de Maires d'une dizaine de municipalités togolaises membre de l'AIMF. Cette rencontre était un moment fort d'échange, de visibilité et de plaidoyer pour un appui renforcé aux démarches environnementales des communes togolaises.

A l'occasion du Congrès 2022 des Maires francophones, SEM Robert BEUGRE MAMBE, Ministre-Gouverneur du District autonome d'Abidjan, Secrétaire général de l'AIMF, et Mme Anne HIDALGO, maire de Paris, Présidente de l'AIMF, ont pris l'initiative de réunir les acteurs et les réseaux des villes sur le climat les 1er et 2 juillet pour une COP des Villes.

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) a pour missions de fédérer des énergies, promouvoir des politiques ambitieuses et responsables au service d'une urbanité plus respectueuse de l'Homme, de l'environnement et du vivant, porter collectivement des projets qui dessinent de nouvelles perspectives au vivre-ensemble, à l'égalité femmes-hommes, à la diversité.

L'AIMF est ainsi pour les villes un espace de coopération choisie, qui transcende les lignes de démarcation classiques. Plutôt que de penser en termes de Nord ou de Sud, d'ethnicité ou de religion et de se concentrer sur ce qui divise, elle constitue un fil rouge qui rassemble autour d'une certaine façon de voir le monde.



Diagnostic stratégique rapide des services de la Faïtière des communes du Togo : un atelier fait le point a Atakpamé

Le bureau national de la Faïtière des communes du Togo (FCT) a tenu, les 14 et 15 septembre 2022 au Roc hôtel d'Atakpamé, un atelier portant sur le rapport d'une étude diagnostique de l'institution. La rencontre, élargie à cinq maires provenant chacun d'une région administrative, a permis de faire l'état du fonctionnement de la FCT, presque deux ans après sa création.



Table d'honneur lors de la cérémonie d'ouverture ▲

Il est ressorti des échanges un consensus sur les aspects pouvant être considérés comme des forces et également sur les compartiments qui constituent des faiblesses institutionnelles et organisationnelles devant faire l'objet d'actions correctives.

Dans son adresse à la cérémonie d'ouverture, le maire d'Atakpamé, présidente de la Faïtière des communes du

Togo, son nom, a situé l'activité dans le temps. « Cette rencontre intervient pile trois

« Cette rencontre intervient pile trois ans après l'élection des maires par leurs conseils municipaux respectifs, après la tenue des scrutins de juin et août 2019. C'est donc un repère de mi-mandat qui, tout en nous invitant à mesurer le chemin parcouru, nous rappelle avec insistance qu'il ne reste plus que la moitié du temps imparti par le mandat en cours pour mener les chantiers planifiés. » »

Yawa KOUIGAN, Présidente de la FCT

ans après l'élection des maires par leurs conseils municipaux respectifs, après la tenue des

scrutins de juin et août 2019.

C'est donc un repère de mi-mandat qui, tout en nous invitant à mesurer le chemin parcouru, nous rappelle avec insistance qu'il ne reste plus que la moitié du temps imparti par le mandat en cours pour mener les chantiers planifiés. »

Dans le but de renforcer l'efficacité de l'organisation par des interventions utiles et pertinentes au service de ses

exécutif. Dans cette optique l'instauration d'une culture de la transparence destinée à renforcer sa crédibilité auprès des partenaires nationaux et internationaux a été retenue au rang des priorités.

Par ailleurs, la FCT envisage de se doter d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières.

Les travaux de l'atelier de restitution ont été ouverts par le Secrétaire Général de la Préfecture, M. BITHO Kondo représentant Monsieur le Préfet de l'Ogou.

En marge de l'atelier, le Bureau National de la FCT a reçu et accepté la demande d'établissement d'un accord de coopération avec la Fédération nationale des communes tunisiennes (FNCT). Les documents ont été signés par Mme Yawa KOUIGAN, présidente de la FCT et M. Adnen BOUASSIDA, président de la FNCT.

membres, le bureau national de la FCT entend travailler au renforcement du secrétariat

La FCT participe à l'organisation de la journée nationale du sport

La Journée nationale du sport (JNS) a été lancée le 24 septembre 2022 dans la plupart des 117 communes du Togo. Ses journées sont instituées par le gouvernement et mis en œuvre par le Ministère des Sports et des Loisirs en collaboration avec la FCT et d'autres partenaires.

L'objectif général de ce projet est de susciter au sein des populations la pratique régulière des activités physiques et sportives afin de contribuer à l'amélioration du bien-être et de la santé des populations togolaises. Le sujet a fait l'objet d'une communication en Conseil des Ministres le 25 août 2022 dernier, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.

Présentée par madame le Ministre des Sports et des Loisirs, Dr Lidi BESSI KAMA. Les JNS se font par commune d'où l'implication de la FCT qui se charge de la mobilisation des maires pour la réussite de ces journées.

Des marches sportives sont organisées dans les communes par les maires en collaboration avec les préfets.

Il faut noter que chaque JNS offre une fenêtre de sensibilisation des populations sur des thèmes en lien avec la santé, le bien-être, l'environnement, la cohésion sociale ou la Paix.

Les thématiques de sensibilisation au cours d'une JNS ne sont pas identiques dans les cent dix-sept (117) Communes du Togo. Chaque Commune, en fonction de ses réalités, retient un thème que le maire communique au préfet.

La prochaine journée du sport aura lieu le 31 décembre 2022.



Ateliers de formation sur l'apatridie organisés par le HCR en collaboration avec la FCT

La Faïtière des communes du Togo (FCT) en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) au Togo organise deux sessions de formation à l'endroit des élus locaux élargis aux agents d'Etat civil sur l'Apatridie afin de rappeler, à chaque partie, le rôle à jouer dans la lutte contre ce phénomène.

Cette formation va se dérouler en deux sessions dont la Première du 17 au 18 août à Kpalimé et la seconde du 24 au 25 août à Kara. L'objectif est d'informer les Maires et les agents d'état civil sur la problématique de l'apatridie.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a lancé en 2006 le plan d'action global de lutte contre l'Apatridie. L'action 7 du plan d'action global recommande l'enregistrement des naissances afin de prévenir l'apatridie.

L'acte de naissance étant un document essentiel dans l'attribution de la nationalité à travers les doctrines du jus soli et jus sanguinis, cette action met en lumière le rôle des Maires et des agents d'état civil

à qui est impartis la responsabilité d'assurer la déclaration de naissance pour chaque enfant.

C'est donc dans cette perspective que la dite formation a été initiée. En 2021, 40 Maires et 40 agents d'état civil ont été formés sur cette thématique. Pour cette année, deux groupes d'une quarantaine de personnes sur deux jours de sessions seront formés. Des experts chargés d'apatridie dispenseront des modules sur l'apatridie et les différentes thématiques qui y sont liées.

Un acte de naissance est un document juridique attestant de la naissance d'une

personne. Une copie de cet acte est



Photo de famille des participants à la rencontre ▲

souvent nécessaire lors de certaines démarches administratives telles que le mariage civil ou l'établissement du passeport.

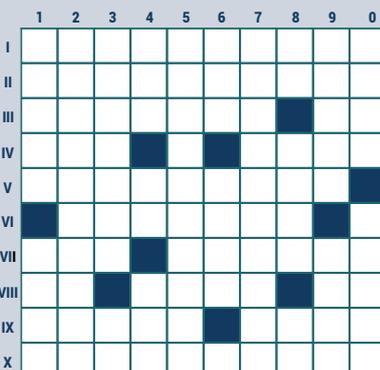
QUIZ

HORIZONTALEMENT

I. Essai au labo. II. Enigmatique. III. Champs de courses. Participe. IV. Pierre dure. Choisit. V. Sacrifiée par son père. VI. Appellasse. VII. Possessif. Magnifique personnage de roman. VIII. En vogue. Disparue. Rapport inversé. IX. Encre seiche. Senteur marine. X. Relatives à un équidé.

VERTICALEMENT

1. Abrasif. Sauf-conduit. 2. Instruments à bois. 3. Grands miroirs. Grecque. 4. Etablissements, en bref. Pronom. Dernière scène. 5. Rembauchai. 6. Courroux. Amateur de lentilles. 7. Cinéaste soviétique. 8. Négation. Fonds de bouteilles. Indéfini. 9. Sénat romain. Il faut avoir de l'estomac pour supporter un tel échec. 10. Sortie au théâtre. Catégories.



27^{ème} session du comité exécutif des Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLUA)

Les Présidents des commissions des affaires économiques, financières et juridiques des communes, et les acteurs des transports routiers examinent une stratégie de mobilisation de ressources des collectivités territoriales dans le secteur du transport routier au Togo.



Photo de la famille ▲

L'atelier sur les stratégies de mobilisation de ressources des collectivités territoriales dans le secteur du transport routier au Togo, se tient à Sokodé dans la commune de Tchaoudjo le 26 août 2022 dernier. Il est organisé par la Fautière des Communes du Togo (FCT) à travers sa branche économique, la Cellule d'appui au développement économique et local (CADEL).

Cet atelier vise à amener les parties prenantes à jeter les bases de réflexion sur l'harmonisation des taxes sur des gares routières au Togo. C'est le préfet de Tchaoudjo Colonel MOMPION Matéyendou qui a ouvert les travaux en présence du Maire hôte Monsieur KORODOWOU AHINI Mankana et du vice-président FCT région centrale Monsieur TCHE-DRE Agoro Sansani. La gestion des gares routières

dans les communes, constitue un guichet de mobilisation des ressources. Dans la plupart des communes, la gestion des aires de stationnement des véhicules rencontre des difficultés dans la perception des taxes chez les transporteurs routiers surtout celles traversées par la nationale N°1 (définition des bases légales de taxation, les taxes non harmonisées).

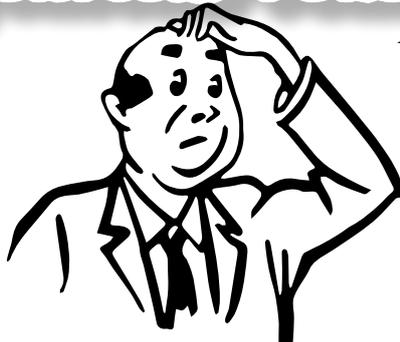
Cette situation nécessite de trouver des solutions appropriées et consensuelles afin de permettre aux parties prenantes (communes et transporteurs routiers) d'avoir une meilleure collaboration pour la gestion optimale des aires de stationnement dans les communes.

Au cours de cet atelier, il a

été question de renforcer les capacités des Maires et transporteurs routiers privés sur la gestion économique des gares routières ; de jeter des bases de réflexion sur l'harmonisation des taxes sur les gares routières privées et enfin de mobiliser l'Etat, les partenaires et le secteur pour appuyer les financements des projets communaux en lien avec la gestion des gares routières.

La Cellule d'Appui au Développement Économique et Local (CADEL) vise à renforcer les capacités économiques des collectivités territoriales togolaises en vue d'améliorer leurs avenir économiques et la qualité de vie de toutes les populations.

Le saviez-vous?



LA DÉCENTRALISATION

est un mode d'organisation administrative qui consiste à reconnaître la personnalité à des communautés d'intérêt (région, préfectures, communes) ou à des activités de service public. Elle consiste à confier aux communautés un pouvoir décisionnel dans certains domaines. On mesure ainsi les enjeux de la décentralisation. Il s'agit certes de rapprocher les centres décisionnels des administrés en vue d'augmenter la pertinence des décisions prises.

Le journal des communes du Togo



Tournée nationale du bureau de la FCT dans les régions du Togo

La commune d'Agoè-Nyivé 1 a abrité la sixième et dernière étape de la tournée nationale entamée par du bureau de la FCT depuis le 22 novembre dernier. Les treize municipalités qui composent le Grand Lomé ont pris part à cette étape apothéose ce mardi 29 novembre.

Ouverte par le préfet de la localité, Col. Hodabalo Awaté, en présence de son homologue du Golfe, Atabuh Dzinefa, cette sensibilisation est issue d'une des recommandations du diagnostic stratégique effectué, il y a de cela quelques mois par la FCT. Elle s'est tenue grâce au soutien financier de la Coopération Allemande (GIZ), à travers le Programme Démocratie et Bonne Gouvernance dans sa quatrième composante (ProDeG IV et VNG international).

Autour du thème : « Quelle contribution des communes dans la réforme du foncier au Togo? », ce rendez-vous du donner et du recevoir entre ces acteurs va leur permettre de revisiter le code foncier et partager des expériences en la matière et sur la redevabilité vis à vis des administrés.

A en croire, GOMADO Koamy, maire de la commune Golfe 1, vice-président du Grand Lomé de la FCT, représentant la présidente de l'association, cette tournée a pour but de rapprocher davantage la FCT de ses membres pour renforcer la solidarité et le sentiment d'appartenance. Pour Kovi ADANBOUNOU, maire de la commune hôte, cette rencontre sera « un plus pour nous afin d'améliorer la gestion du foncier dans nos communes respectives. »

James AMAGLO pour sa part

salue l'initiative et nourrit des espoirs.

« Nous sommes ici pour parler du foncier et du problème de redevabilité aux administrés. Le foncier, vous le savez tous est un goulot d'étranglement dans notre pays, que ce soit en ville ou dans les campagnes. Du coup, le développement semble bloqué. Avec la réforme révolutionnaire en cours, l'État joue son rôle dans le domaine du foncier. La terre doit trouver sa place dans le développement de notre pays. », a-t-il dit. A l'ouverture des travaux, le préfet du Golfe a imprégné tous les acteurs sur l'histoire du foncier au Togo depuis la colonisation allemande marquée globalement par l'agro-industrie.

Il aura fallu attendre 1974 pour que le Togo, fraîchement indépendant pose les premiers jalons dans la chaîne de valeurs. Le véritable bout du tunnel se fera voir avec l'adoption de la loi du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial.

Il a, pour finir, relevé que le foncier constitue une préoccupation majeure pour les populations et les gouvernants au Togo.

« Les conflits de délimitation constituent un frein à la mobilisation des ressources et au développement des communes. », a-t-il conclu.



ETAPE DE LA REGION DES SAVANES : 22 Novembre 2022



ETAPE DE LA REGION MARITIME : 25 Novembre 2022



ETAPE DE LA REGION DE LA KARA : 23 Novembre 2022



ETAPE DE LA REGION DES PLATEAUX : 28 Novembre 2022



ETAPE DE LA REGION CENTRALE : 24 Novembre 2022



ETAPE DE LA REGION GRAND-LOME : 29 Novembre 2022



La Faïtière de communes du Togo (FCT) prend part au lancement du 5^{ème} recensement général de la population à Lomé

Le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) a démarré sur toute l'étendue du territoire togolais, le 23 octobre et prendra fin le 12 novembre 2022.

Le Ministre d'Etat en charge de l'Administration territoriale, M. Payadowa BOUKPESSI, a procédé à la cérémonie de lancement officiel le 24 octobre 2022 de ce cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5).

C'était en présence de Mme Yawa KOUIGAN, Présidente de la Faïtière des Communes du Togo (FCT), des maires du Grand Lomé, de M. PRÉ Simfeitchéou, ministre conseiller du Président de la République, de Mme Josiane YAGUIBOU Représentante Résidente du Fonds des nations unies pour la population (UNFPA) au Togo et plusieurs membres du gouvernement.

L'objectif de ce Recensement Général de la Population et de l'Habitat est de recueillir des informations sur le cadre de vie de la population et sur l'état général de l'habitat.

A l'occasion de cette cérémonie de lancement, une équipe de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) a procédé à une démonstration d'une opération de recensement.

Ce lancement a également eu lieu dans les préfectures en présence des maires,



Table d'honneur au lancement du recensement générale de la population et de l'habitat (RGPH-) ▲

des services déconcentrés de l'Etat, des Chefs coutumiers etc.

Dès lors, d'importantes étapes seront franchies, notamment la mise en place des organes de pilotage et d'exécution de l'opération, la signature du document de projet du RGPH-5, la réalisation des travaux de cartographie, la finalisation de l'ensemble des outils nécessaires à la collecte des données et la formation des agents impliqués dans l'opération.

Le RGPH-5 mobilise 10 671 agents recenseurs, 2 850 chefs d'équipe, 756 agents contrôleurs, 50 superviseurs et 8 administrateurs régionaux. Ces agents de terrain ont bénéficié d'une formation qui a permis de les outiller sur l'ensemble des manuels et questionnaires.

Ceux-ci vont passer de maison en maison pour relever le nombre de personnes

qui y vivent, les données socio démographiques et économiques, les informations sur l'éducation et la santé, ainsi que les caractéristiques de l'habitat entre autres.

Cette opération se fait tous les 10 ans et est organisée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques.

Pour rappel, le Recensement général de la population et de l'habitat est une opération statistique qui consiste à dénombrer (compter) toute la population et toutes les habitations d'un territoire donné (en général un pays), à une date précise.

Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transport adéquat à développer.

L'enregistrement systématique des naissances au cœur d'un atelier de réflexion à Aného.



Plus d'une vingtaine de maires, des représentants des ministères, des Organisations de la société civile (OSC) et des partenaires étaient réunis lors de l'atelier sur l'identification des besoins dans les communes togolaises pour « un enregistrement systématique des naissances » ces 13 et 14 juin 2022 à l'hôtel REGINA Sir W Center d'Aného.



Photo de famille à l'ouverture des travaux des participants ▲

Organisée par la Faïtière des Communes du Togo (FCT) en collaboration avec l'Organisation Internationale de la Francophonie, cet atelier vise à partager les expériences sur la gestion des faits d'état civil dans les Communes Togolaises.

Cet atelier s'inscrit dans le renforcement de capacités des élus locaux eu égard aux expériences acquises dans leurs com-

munes respectives. Pour y parvenir, ces derniers ont suivi des communications, ont participé à la visite du service d'état civil d'Aného et des travaux en groupe pour identifier les goulots d'étranglement qui minent le secteur de l'état civil au Togo.

La présence du Ministère en charge de la décentralisation et des partenaires techniques et financiers actifs sur la question

de l'état civil, le PNUD, l'UNICEF, la GIZ et l'Ambassade de France ont permis d'enrichir les débats.

Il ressort des travaux un fort besoin de coordination entre les acteurs engagés sur la thématique et de concertation pour la définition d'activités ; un accompagnement nécessaire des maires dans le cadre de leurs prérogatives ; et un engagement collectif en faveur de l'enregistrement systématique des naissances.

Bien avant les travaux, il faut rappeler que c'est le préfet des Lacs M. Daté Benissan-TETEVI qui a présidé la cérémonie d'ouverture en présence de la Présidente du REFELA, représentant la Présidente de la FCT, de la Représentante de l'OIF et du Ministère.

Séance de travail entre la FCT et la Banque mondiale

Le Bureau de la FCT et quelques autres maires conduits par Mme Yawa KOUIGAN, Présidente de la FCT étaient le 13 mai au bureau Togo de la Banque mondiale en présence de la Représentante Résidente Hawa Cissé WAGUÉ. Cette rencontre a permis à la Banque Mondiale de consulter les maires sur les conclusions préliminaires du Diagnostic systématique Pays-Togo.



Vue partielle des participants lors de l'atelier ▲

LA DECENTRALISATION AU TOGO : LE PROCESSUS DE LA REFORME

Des allers-retours indispensables

Après plusieurs années de tergiversations, le Togo trouve enfin sa voie de la décentralisation à travers une option sérieuse, la communalisation intégrale du territoire dans une démarche progressive conformément à une feuille de route gouvernementale. Une véritable réforme de la gouvernance axée sur les résultats pour rendre de meilleurs services aux citoyens, la décentralisation togolaise s'inscrit dans la vision du Chef de l'Etat qui veut faire de l'exploitation optimale de toutes les potentialités, ressources humaines, matérielles et financières disponibles en vue de leur utilisation rationnelles en faveur des Togolais.

Pour y parvenir, le Togo s'est doté d'une démarche, d'un outil, la feuille de route gouvernementale sur la décentralisation et les élections locales en lien avec le Plan national de développement (PND), la déclinaison nationale des ODD de l'ONU au Togo dont l'Axe stratégique 3 « consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion

» avec l'effet attendu 11 qui porte sur « la gouvernance administrative et locale est renforcée et contribue au développement régional » sans oublier la Feuille de Route Gouvernementale 2020-2025.

La dénomination du département de la décentralisation est l'illustration de cette option de l'Etat de faire le développement de toutes les collectivités ter-

ritoriales à travers la communalisation intégrale du territoire togolais.

Le présent article va s'articuler autour du vrai visage de la décentralisation actuelle du Togo d'une part et les enjeux, défis et perspectives de cette décentralisation pour un développement harmonieux du Togo d'autre part.

1. Enfin, le vrai visage de la décentralisation au Togo

Le Togo a eu son indépendance avec les conseillers locaux élus en 1958 pour 5 ans d'habitude. En 1963, le coup d'Etat a dissous les institutions de la République y compris les conseils locaux élus en 1958. Après la constitution de 1980, le Togo avait fait sa première élection locale du pays indépendant en 1987 pour rendre opérationnelles les communes et les conseils de préfectures à l'époque. Un choix difficile à comprendre au temps des

partis uniques en Afrique francophone. La décentralisation est donc une option sérieuse pour le développement du pays. La réforme de 1981 avec les lois n° 81-8 plus n°81-9 du 23 juin 1981 portant respectivement organisation territoriale et réorganisation administrative et le décret d'application n° 81-129 du 06 juillet 1981 fixant les modalités d'application de la loi organique portant organisation territoriale avaient repris ce

qu'il convenait d'appeler les communes de plein exercice et les communes de moyen exercice à l'époque.

Notons qu'une commune de plein exercice est celle qui remplit les conditions légales pour un fonctionnement régulier avec les organes choisis selon les textes (le conseil local élu au suffrage universel direct et l'exécutif désigné par les conseillers élus). Une commune de moyen exercice est celle où l'exécutif local

est dirigé par une autorité nommée en l'occurrence le préfet à la place du maire. En clair, les conseils municipaux élus n'élisent pas à leur tour le maire, c'est le préfet nommé par l'Etat qui fait office de maire. C'est ça qu'on appelait, "préfet-maire". Une pratique discutable naturellement car le préfet devra alors jouer le double rôle de juge et parti. C'était le contexte. Le Togo, faut-il le rappeler, a pendant longtemps trainé les délégations spéciales.

La constitution de 1992 avait posé les nouvelles orientations de la décentralisation à l'article 141. Elle avait opté pour trois niveaux de décentralisation à savoir les communes, les préfectures et les régions. En application de cette constitution, la première loi de l'ère démocratique était adoptée en février 1998.

Certes cette loi introduisait ce qu'on a appelé communes rurales au côté des communes urbaines qui avaient pour ressort territorial les chefs-lieux des pré-

fectures de l'époque. Certes c'étaient des innovations faites mais la loi n'a pas pris soin de préciser le ressort territorial de la commune rurale et les conditions de passage de leur statut de communes rurales en communes urbaines. Ceci a obligé l'Etat à initier un programme national de consolidation de décentralisation de 2004 qui a permis d'adopter la deuxième loi en mars 2007 sur la décentralisation de la nouvelle ère. Les communes rurales étaient maintenues mais avec comme ressort territorial le canton. Or, le Togo comptait plus de 300 cantons en ce moment. Le problème n'était pas réglé car cette loi ne pouvait pas permettre au Togo d'organiser les élections locales malgré sa volonté de le faire.

Entre temps, le mandat des élus de 1987 devait prendre fin en 1992, mais le Togo était en pleine transition. En septembre 2001, face au dysfonctionnement réel des conseils de 187, le Togo était amené à les dissoudre pour les remplacer, trois

mois plus tard, le 16 novembre 2001 par des délégations spéciales à la tête des 21 communes et des 34 préfectures. En effet, le Togo avait profité de la nomination des délégations spéciales pour rendre opérationnelles les anciennes sous-préfectures érigées en préfectures en 1991 et certaines nouvelles créées après. Les conseils de préfectures issus des élections de 1987 étaient éclatés en deux avec la nomination des délégations spéciales en novembre 2001. C'était le cas des préfectures d'Agou, d'Amou, de Danyi, de l'Est-Mono et de Moyen-Mono dans la région des plateaux, de Blitta dans la région centrale, de l'Avé dans la maritime, de Kpendjal et de Tandjouaré dans la région des savanes et de Dankpen dans la région de la Kara. Ce n'est qu'après que les nouvelles délégations spéciales furent nommées dans l'Anié et l'Akébou dans les plateaux, à Bas-Mono dans la maritime et à Cinkassé dans les savanes pour porter à 34 délégations de préfectures pour un total 55 délégations spéciales de com-

2. La décentralisation et le développement des territoires : enjeux, défis et perspectives pour un développement harmonieux du Togo

La feuille de route gouvernementale sur la décentralisation et les élections locales avait pour vision : rendre effectif le processus de décentralisation dans un horizon à court et moyen termes par la mise en œuvre de la feuille de route de la décentralisation, dans un cadre opérationnel inclusif et maîtrisé réunissant le gouvernement togolais, tous les acteurs politiques et socio-économiques ainsi que les PTF afin d'aboutir à des collectivités locales fonctionnelles, disposant de réelles compétences et ressources, gérées par des conseils locaux issus d'élections locales démocratiques.

Ce processus devait permettre au Togo de lever certains obstacles dont deux majeurs. Ces deux obstacles concernent

la rénovation du cadre juridique et institutionnel et le recadrage territorial à travers une réorganisation claire des ressorts territoriaux des collectivités territoriales togolaises. C'est ce qui a amené le gouvernement à créer une commission technique chargée de réaliser une étude et de proposer un cadre stratégique à cet effet. Notons que le Ministre d'Etat, Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires avait demandé à cette commission technique, après son premier rapport, de continuer sa mission pour améliorer les résultats car le gouvernement voulait asseoir une décentralisation qui réponde à la vision du Chef de l'Etat de faire des territoires, des outils de développement harmonieux

sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre inter-régional comme le souligne l'article 142 de la constitution togolaise.

C'est l'occasion de rappeler que la décentralisation togolaise s'inscrit dans le vaste programme des réformes de l'Etat à travers le Programme national de développement (PND) décliné en Feuille de Route Gouvernementale avec les axes et stratégies de mise en œuvre. Le processus de décentralisation togolais a donc pour document de référence, la feuille de route gouvernementale adoptée en conseil des ministres le 11 mars 2016. Déclinée en sept(07)axes stratégiques elle a permis de redéfinir les cadres juridique et institutionnel comme souligné plus haut, de

réorganiser l'architecture de l'administration locale, le système de financement des collectivités territoriales, de recadrer le transfert des compétences, de permettre l'appropriation politique et sociale du processus et de créer un cadre de pilotage stratégique en termes d'appui, de conseil et de suivi de la décentralisation. Il convient de souligner que le Conseil National du Suivi de la Décentralisation (CNSD), cet organe de pilotage, vient de tenir sa 5ème session à Kara au mois de novembre dernier pour évaluer le processus après l'opérationnalisation des communes.

Six ans après le lancement de la feuille de route gouvernementale sur la décentralisation et des élections locales, les résultats se résument, pour résumer, entre autres en :

- recadrage juridique (révision de la constitution en mai 2019 qui ramène les niveaux de décentralisation à deux et l'adoption des textes d'application en conséquence) ;
- cadre d'appui de la décentralisation tel que le Conseil National de Suivi de la Décentralisation (CNSD) pour accompagner le processus ;
- un recadrage territorial (avec 117 communes, 05 régions créées et création d'un district autonome (le DAGL) pour remplacer la commune de Lomé) ;
- élections municipales en juin et août 2019 ;

- création de la Fatière des Communes du Togo (FCT) ;
- création et opérationnalisation du FACT dont le Secrétariat Technique Permanent en vue du suivi et d'évaluation des ressources financières mises à la disposition des collectivités territoriales vient d'être rendu opérationnel ce mois ;
- création des outils d'appui aux collectivités territoriales tels que l'Agence Nationale de Formation des Collectivités Territoriales (ANFCT) dont le décret de formalisation est adopté en Conseil des Ministres en date du 24 octobre 2022 ;
- la création de la filière, à l'ENA, de formation des étudiants pour appuyer les Collectivités Territoriales sans oublier les stratégies de formations thématiques des acteurs municipaux sur le terrain pour ne citer que ces outils et cadres.

La décentralisation est véritablement en marche au Togo. Il reste, dans la feuille de route, l'étape régionale dont l'essentiel du processus est franchi après la création, au cours de cette année, des régions, en tant que collectivités territoriales conformément à l'esprit de l'article 141 de la constitution révisée en 2019.

L'option de la communalisation intégrale du territoire togolais est un choix qui cadre avec les réalités de la décentralisation étant donné que « la commune est la collectivité territoriale de

base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle regroupe les habitants d'un espace territorial continu...», selon l'article 56 de la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales.

En clair, l'unité nationale dans la décentralisation exigée par la constitution togolaise ne peut se réaliser mieux qu'à travers une communalisation intégrale des 56.600 Km2 togolais en vue d'assurer le développement de tous les territoires qu'ils soient au niveau de la région, de la préfecture, du canton ou du village. A ce niveau, se jouent les enjeux et défis de la gestion des communes togolaises par ce qu'ils riment bien avec ceux du gouvernement qui ne veut laisser personne ni aucune portion du territoire de côté.

Comme perspectives au Togo, il reste alors l'opérationnalisation des régions par le gouvernement pour compléter la feuille de route sans oublier l'énorme chantier des outils indispensables à mettre à la disposition des collectivités territoriales opérationnelles et les futures en vue. C'est le vrai défi de la Direction de la Décentralisation et des Collectivités Locales en rapport avec le programme gouvernemental de la gouvernance territoriale du ministère de tutelle de la décentralisation.

La FCT s'engage dans la relance des coopérations décentralisées

Depuis les élections municipales de 2019 précédées de la communalisation intégrale du territoire national, la majorité des coopérations décentralisées ont été bouleversées. Cette situation nécessite des actions concertées entre les différents acteurs impliqués dans les coopérations décentralisées en vue de les relancer pour plus de visibilité des nouvelles communes togolaises à l'international.

LES CONCEPTS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Poursuivant le processus de démocratisation en cours, de nombreux pays arabes et africains ont entrepris de décentraliser l'organisation locale de leur territoire. Ce mouvement a provoqué l'amplification d'une forme particulière de la coopération internationale : la coopération décentralisée. La coopération décentralisée consiste en la menée conjointe d'actions entre une ou plusieurs autorités locales de deux États dans un intérêt commun.

Ses objectifs sont de consolider les collectivités locales et de renforcer leur capacité à répondre aux aspirations des populations, dans le respect des traditions et spécificités de la société étrangère.

Les actions conduites dans ce cadre prennent des formes diverses selon les différentes études menées par les partenaires notamment la GIZ et l'ambassade de France sur cette question au Togo.

- Les jumelages, forme traditionnelle et la plus courante de coopération entre autorités locales de deux pays,
- La coopération hors cadre de jumelage qui, à ce stade, concerne une seule commune, Tchaoudjo1. En effet, deux communes peuvent décider de coopérer sans nécessairement signer une convention de jumelage au préalable. Dans ce cadre, les deux communes

signent une convention définissant les modalités et la durée de la coopération. Généralement celle-ci dure le temps de la mise en œuvre d'un projet ;

- La coopération régionale. En tant que collectivités territoriales, les Régions ont elles aussi la possibilité de coopérer entre-elles.

Autres acteurs incontournables de la coopération décentralisée, les Syndicats (à l'image du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisien (SIAAP) ou du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SE-DIF)) sont fortement engagés à l'international notamment sur les thématiques d'accès à l'eau et de gestion des déchets.

- Enfin, de nombreuses organisations de la société civiles (associations, diaspora...) sont engagées dans la solidarité internationale et s'impliquent dans le développement du Togo.

La coopération décentralisée présente des atouts importants. Tout d'abord, elle s'attache au développement local :

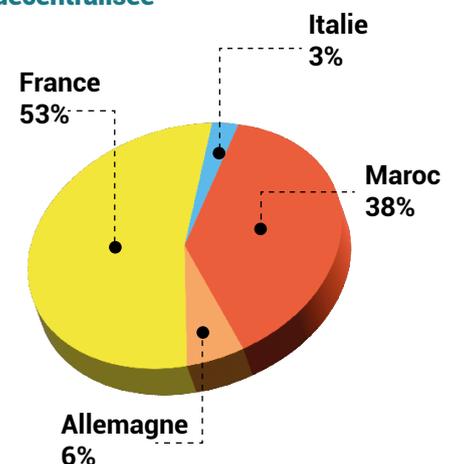
C'est une coopération de proximité, un partenariat entre acteurs locaux ; par leur connaissance du terrain, des besoins des administrés, ceux-ci peuvent ainsi mener des opérations concrètes, utiles et innovantes qui contribueront au développe-

ment économique et social durable de la collectivité bénéficiaire et de ses habitants.

Ensuite, la coopération décentralisée permet de rapprocher les hommes : basée sur des relations personnalisées, lieu d'échanges, de rencontres, elle favorise la connaissance mutuelle des partenaires, instaure une solidarité et suscite le dialogue entre les cultures.

Enfin, elle renforce la démocratie en la consolidant à sa base, en permettant l'émergence d'acteurs locaux capables de remplir leur charge, en associant les habitants au développement de leur collectivité par des consultations, par le dialogue et en favorisant leur connaissance des institutions, l'apprentissage de la citoyenneté.

Situation de la coopération décentralisée



LES ORGANES DE LA FCT

La Faïtière des communes du Togo (FCT) est l'association des pouvoirs locaux du Togo. Comptant 117 membres, elle se structure en trois organes à savoir : l'Assemblée générale, le Bureau national et le Secrétariat exécutif.

Le Bureau national est composé de huit (08) membres qui se présentent comme suit :

Assemblée Générale

L'AG est composée des 117 maires ou leur représentant de chaque commune membre et des membres d'honneur. Elle se réunit une fois par an en congrès ordinaire.

Bureau National

Le BN est composé de huit (08) membres dont une Présidente, cinq (05) Vice-Présidents représentant chacun une région, le Grand-Lomé, une trésorière et son adjointe. Il se réunit une fois par trimestre..

Secrétariat Exécutif

Le Secrétaire exécutif est l'organe administratif permanent de la faïtière. Il est la cheville ouvrière de la FCT. Il est dirigé par un Secrétaire Exécutif.

Bureau National de la FCT



Mme Yawa KOUIGAN,
Présidente de la FCT
maire de l'Ogou1



M. Nanmoupa DOUTI
Vice-président FCT
Région des Savanes
maire de Tône3



M. Simféilé ADOM
Vice-Président
Région de la Kara
maire de Kozah4



M. Agoro Sansani TCHEDRE
Vice-président FCT
Région Centrale
maire de Tchaoudjo3



M. Alexis John C D AQUEREBURU
Vice-président FCT
Région Maritime
maire de Lacs3



M. Koamy Gboloekpo GOMADO
Vice-président FCT
Grand-Lomé
maire de Golfe1



Mme Adjo AGBAGLO
Trésorière
Générale FCT
maire de Zio2



Mme Touni KOUBONOU,
Trésorière Générale
Adjointe FCT
maire de Doufelgou2

Madame KOUBONOU Touni prend part à la conférence sur le leadership féminin transformationnel à Rabat

La présidente du REFELA –Togo Madame KOUBONOU Touni et ses paires, femmes politiques leaders des collectivités territoriales se sont réunies autour du thème « Leadership Féminin Transformationnel : Apprentissage par les Paires » du 25 au 29 Juillet 2022 à l'université MOHAMMED V de Rabat au Maroc.



Intervention de la Présidente REFELA - Togo lors des travaux de la Conférence annuelle de l'Association AIEIA ▲

Organisée par la CGLU Afrique, à travers son Département Genre et Jeunes et son Département ALGA, en Partenariat avec le Conseil de la Ville de Rabat, cette

rencontre s'inscrit dans le cadre des travaux de la Conférence annuelle de l'Association Internationale des Ecoles et Instituts d'Administration (AIEIA) à Rabat, au Maroc.



Vue partielle des participants lors de l'atelier ▲

en marge, sous forme d'un apprentissage par les Paires. Plusieurs participants ont répondu à cet important rendez-vous notamment des Représentant(e)s des Gouvernements et des Administrations Publiques, des Organisations Internationales concernées, Représentant(e)s de la Société civile, des Universités, Écoles et Centres de Recherches, des femmes cadres et des femmes Leaders Présidentes de Collectivités Territoriales.

Cinq interventions ont meublé les temps forts des panels lors de cette conférence à savoir : l'Honorable Mme Fatna Lkhiel, Présidente du Chapitre REFELA-Maroc, l'Honorable Mme Asmaa Rhlalou, Présidente du Conseil Communal de la Ville de Rabat, Maroc, l'Honorable Mme KOUBONOU Atiota Touni, Maire de la Ville de Doufelgou 2, Présidente REFELA, Chapitre Togo, l'Honorable Mme Atimad Zahidi, Présidente du Conseil Préfectoral de Skhirate-Témara, Maroc, et Mme Jacqueline Moustache-Belle, Directrice du Département Genre et Jeunes, CGLU Afrique, Seychelles.

Cet atelier vise essentiellement à donner l'opportunité à des femmes politiques Leaders des Collectivités Territoriales pour partager leurs expériences en matière de transformation et d'ancrage de la Gouvernance efficace pour ne laisser personne, ni aucun endroit



La présidente REFELA-Togo a rencontré l'ambassadrice des USA

A l'initiative de Madame KOUBONOU Touni, Présidente du Réseau des femmes élues locales d'Afrique (REFELA), Maire de la commune de Doufelgou 2, accompagnée de Mme KPETIGO Elavanyo, Vice-présidente REFELA Grand Lomé, Adjointe au Maire de la commune Agoè-Nyivé 1, une rencontre avec Madame Elisabeth FITZSIMMONS Ambassadrice des Etats-Unis au Togo, a été effectué le 12 août 2022 à l'ambassade.

Les trois personnalités féminines ont échangé sur le fonctionnement et les objectifs du REFELA.

Abordant les questions sécuritaires en terme de contribution des femmes élues locales au maintien de la paix au Togo, la Présidente du REFELA a mis l'accent sur l'éducation et la sensibilisation en

faveur des jeunes et ce avec les associations locales. A l'issue de la rencontre, il est prévu des jumelages entre communes togolaises et américaines, de même que l'accompagnement du leadership féminin au Togo.

Pour rappel, le Réseau des femmes élues

locales d'Afrique (REFELA) branche Togo réunit toutes les femmes élues locales. Il vise au renforcement du pouvoir des femmes et leur accès à la prise de décisions dans les politiques locales et dans toutes les instances structurantes de la gouvernance locale.



On retrouve l'Ambassadrice des Etats - Unis entre les deux membres du bureau REFELA - TOGO ▲



La voix unie des collectivités territoriales Togolaises

Dix avantages dont bénéficient les membres de la FCT

Faire partie de la grande association des maires du Togo.

Accéder à une plateforme de ressources et de connaissances basées sur des échanges d'expériences et des travaux scientifiques.

Bénéficier de l'assistance de la FCT dans le dialogue avec le gouvernement sur les questions cruciales liées à la décentralisation et à la gouvernance locale.

Renforcer votre capacité de leadership et de gestion en participant à nos programmes.

Rester connectés en permanences avec vos pairs de la sous-région, en Afrique et au-delà.

Bénéficier d'échanges d'expériences et d'apprentissages à travers les grandes rencontres nationales et internationales.

Porter votre voix dans toutes les instances nationales, régionales, continentales ou mondiales qui traitent des questions de décentralisation, de gouvernance et de développement local.

Profiter des différents réseaux sociaux de la FCT pour faire le marketing territorial de vos communes.

Bénéficier d'une aide dans la recherche de financements pour vos activités.

Contribuer à la dynamique de l'intégration africaine à travers la coopération décentralisée entre collectivités locales.

Solidarité - transparence - cohésion

**Vous êtes maire,
adjoint au maire,
conseiller municipal,
ce journal vous est
destiné**

Comprendre les enjeux de la
décentralisation au Togo

Cadre d'échange
d'expériences

Débats et réflexion



***Une opportunité
pour les entreprises***

Pour les entreprises, ce magazine vous réserve des espaces publicitaires pour la promotion de vos produits et services...

Pour toutes infos, veuillez-vous approcher du service marketing de la FCT au numéro **93-82-43-62**

CULTURE ET DEVELOPPEMENT

A la découverte du paysage Koutamakou

La Commune de Kéran3 bénéficie d'un paysage captivant dans la préfecture de la Kéran à travers ses Tata Temberma qui fascinent les touristes et le monde de la culture.

Classé au patrimoine culturel mondial de l'UNESCO depuis 2004 en tant que «paysage culturel vivant», le Koutamakou est situé dans la préfecture de la Kéran. Cette préfecture est composée de trois communes à savoir Kéran1, Kéran2 et Kéran 3. Cette dernière abrite le site Koutamakou. Dirigée par le Maire M. N'DAH N'TCHA Lapoili, élu lors des dernières élections municipales de 2019, la commune de Kéran3 a pour chef-lieu Nadoba.

Elle s'étend sur une superficie de 500 Km2 et compte près de 50 000 habitants. Ces derniers sont appelés les Batamariba, ce qui signifie «façonneurs de la terre» ou les Tamberma. Les maisons sont regroupées en villages qui comprennent également des espaces cérémoniaux. Les activités socio-économiques pratiquées dans la Commune Kéran 3 sont entre autres : l'agriculture, la pêche, l'artisanat et le commerce. L'igname est la culture dominante dans la commune de Kéran3.

Le site Koutamakou est le témoignage vivant d'une culture traditionnelle africaine profondément respectueuse de la nature. Ces sites attirent chaque année des milliers de touristes venus de divers horizons. Les projets en cours dans la Commune sont entre autres : l'implantation d'une radio locale ; projet de reboisement ; de construction des locaux de la mairie ; de construction des hangars de marché ; projet de sensibilisation et d'enregistrement des actes d'état civil...



NSIA Vie ASSURANCES

NSIA FIDELITE
L'avenir de votre enfant est le capital le plus précieux. Lui garantir dès aujourd'hui le financement de ses études, c'est lui offrir la possibilité de poursuivre sa scolarité par le versement dès la date prévue, d'une rente annuelle. En cas de décès ou d'invalidité du parent avant le terme du contrat, le paiement de la rente commence immédiatement au profit de votre enfant.

NSIA EPARGNE PLUS
Vous souhaitez financer un projet à moyen ou long terme? Souscrivez dès maintenant à NSIA EPARGNE PLUS. Fiez vous librement.
-Le montant de votre cotisation (3 000 FCFA ou plus).
-La périodicité de paiement (mois, trimestre, semestre, année)
-Faites fructifier chaque année votre épargne sur une durée minimale de 5 ans par des intérêts et une participation aux bénéfices.
Et gagnez des cadeaux intéressants par tranches au sort périodiques.

NSIA RETRAITE
Le départ à la retraite est souvent synonyme de baisse de revenus. Évitez cette situation en constituant une épargne en vue de vous assurer un complément de retraite ou pour financer un projet. Dès maintenant, constituez-vous un capital retraite en fixant votre cotisation (à partir de 10 000 F) et la périodicité de paiement (mois, trimestre, année) et faites fructifier ce capital au taux minimum net de 3,5% l'an.

NSIA ASSISTANCE FUNERAIRES
Faites les grandes brassées en cas de décès d'un de vos proches NSIA Vie Assurances s'occupe de tout. Ne vous ruinez plus avec NSIA Assistance Funéraires. Souscrivez et recevez jusqu'à 1 000 000 F CFA dans un délai de 5 jours.

NSIA PENSION
Les formalités d'accès à la pension légitime sont si longues après la retraite!
Abaissez donc cette période avec assurance en souscrivant dès maintenant à NSIA Pension, et en choisissant vous-même le niveau de pension que vous voudrez percevoir à votre Retraite ainsi que la durée de perception de la pension (12, 18 ou 24 mois).



AVE 2 : Atelier de renforcement de capacités des acteurs de la commune AVE 2 sur l'institutionnalisation du bureau du citoyen.

L'un des appuis, dont bénéficie la Commune Avé 2 auprès de la GIZ à travers son programme ProDeG IV, est l'appui à l'institutionnalisation de son Bureau du Citoyen. C'est dans ce cadre que les mercredi 21 et jeudi 22 septembre 2022, dans la salle de conférence du centre CAFAP à Bagbé, a eu lieu une formation à l'endroit des acteurs communaux d'Avé 2 sur l'institutionnalisation du bureau du citoyen.



Ces acteurs représentatifs de la population sont composés des conseillers municipaux, des garants des us et coutumes, des représentants des services déconcentrés, des responsables des services techniques de la mairie, des responsables religieux, des CVD, des OSC, des représentants des jeunes, femmes,

secteur privé et personnes en situation de handicap.

L'objectif de cet atelier dans un premier temps est d'appuyer la commune Avé 2 dans l'institutionnalisation du BDC en vue d'améliorer la collaboration entre l'administration municipale et les citoyens, mais également d'éclairer les acteurs présents sur la notion du développement local et de la participation citoyenne ; sur leur rôle et responsabilité ; sur l'importance de leur implication dans le développement communal et sur le fonctionnement du BDC.

Rappelons que le Bureau du Citoyen est un outil qui permet aux citoyens de s'exprimer et de faire un retour de sug-

gestions à la mairie sur la gestion de la commune, il sert de courroie de transmission des avis des citoyens à la mairie sur la gestion des affaires de la cité. Pour le conseil communal, le droit pour chaque citoyen de la commune Avé 2 de participer aux décisions relatives au développement est fondamental et demeure essentiel. C'est dans ce cadre qu'il a délibéré pour instituer le BDC en vue d'être plus proche, à l'écoute et à emmener les citoyens de sa commune à s'impliquer davantage dans leur processus de développement.

Le processus étant ainsi lancé, le BDC de la commune Avé 2 sera bientôt fonctionnel.

TCHAOU DJO 4 : Aménagement des pistes rurales

Le Maire TCHAGNAO Kpegouni a effectué une sortie sur le terrain pour constater l'état d'avancement des travaux de réhabilitation d'un pont sur la piste Yelivo - Agouloudè.

Dans une réelle ambition d'améliorer les flux socio-économiques à travers toutes les contrées du Togo, le gouvernement Togolais, sous la houlette de son excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, a inscrit l'aménagement des pistes rurales dans les enjeux prioritaires en lien avec le Plan de Développement National.

Dans la commune de Tchaoudjo 4, plusieurs pistes ont été aménagées afin de favoriser la libre circulation des per-

sonnes et des biens conduisant ainsi au désenclavement de certaines zones difficiles d'accès, entre autres la piste Agouloudè- Kpaza-alheridè, alheridè-Kpaza-Tchimber, Krikri-Tchamba.

Les travaux sur la piste Yelivo -Agouloudè se sont poursuivis ce mercredi 14 septembre 2022 avec la création d'une déviation préalable à la réhabilitation d'un pont endommagé par les récentes pluies diluviennes dans le canton de wassarabo.

Le maire TCHAGNAO Kpegouni n'a ménagé aucun effort pour être sur les lieux afin de constater le début des travaux et adresser ses mots d'encouragement aux vaillants ingénieurs déjà à pied d'œuvre.

GOLFE 3 : Don d'un bâtiment neuf de la commune Golfe 3 au jardin d'enfants de L'EPP Camp Général GNASSINGBÉ Eyadema

La Commune du Golfe3, toujours présente aux côtés de sa population et à apporter des solutions idoines, vient de doter le Jardin d'enfants de l'EPP Camp Général GNASSINGBÉ Eyadéma d'un bâtiment flambant neuf

Le 1er Adjoint au Maire, M. NONON SAA Hatédhema a procédé ce jour à la cérémonie officielle de coupure de ruban du nouveau bâtiment du Jardin d'enfants de l'EPP Camp Général GNASSINGBÉ Eyadéma. Un joyau qui vient soulager le corps enseignants et les enfants de cette école qui en avaient vraiment besoin.

Les écoles primaires publiques étant sous la responsabilité des Communes, le Golfe3 s'est engagé à apporter au secteur de l'éducation son soutien car, les élèves sont la relève de demain et elles doivent avoir un bon encadrement,

une bonne éducation afin d'assumer plus tard ce rôle de relève.

Ce joyau qui a été réalisé grâce aux fonds FACT (Fonds d'Aide aux Collectivités Territoriales) a coûté près de 10 millions de francs CFA.

Dans son allocution, le 1er Adjoint au Maire a insisté sur l'usage qu'il faut faire de cette nouvelle infrastructure.

Il faut noter que le Ministère des Enseignements Primaires et secondaires étaient représenté par M. DOREKENOU, Conseiller technique du Ministre. Il a salué le travail abattu par la Commune du Golfe3 et a rappelé que les deux acteurs,



Les représentants de la commune Golfe 3 en visite à l'EPP CAMP Général GNASSINGBE Eyadema ▲

Commune et Ministère des Enseignements Primaires et secondaires doivent toujours travailler main dans la main pour le rayonnement de l'éducation au Togo.

KLOTO 1: Journée de la CoM SSA : Le maire Yawo Winny DOGBATSE de KLOTO 1, a ouvert les travaux à Dakar

Le maire de la commune de Kloto 1 au Togo, Yawo Winny Dogbatsè, (Président du Forum Régional des Maires de la Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CoM SSA), a ouvert le 4 octobre 2022 à Dakar au Sénégal, les travaux de la Journée de la CoM SSA en présence de l'ambassadrice d'Espagne au Sénégal et du Secrétariat de la CoM SSA.

La Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CoM SSA), par l'intermédiaire de son partenaire de mise en œuvre, l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID), a accueilli plus de 300 participants issus de gouvernements locaux et nationaux, de la société civile et du secteur privé lors de la Journée de la CoM SSA, organisée dans le cadre de la Semaine de la Mobilité Durable et du Climat (SMDC202) à Dakar, au Sénégal, le 4 octobre 2022.



M. Winny DOGBATSE, maire de Kloto1, lors de son allocution d'ouverture à Dakar ▲

GOLFE 2 : Campagne de sensibilisation sur le civisme fiscal

Le Conseil Municipal de la commune Golfe 2 a démarré le lundi 24 octobre 2022, une campagne de sensibilisation sur le civisme fiscal, la salubrité et le désencombrement des voies publiques

Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des actions contenues dans les axes stratégiques du Plan de Développement de la Commune.

La campagne va permettre au Maire Dr AMAGLO Koukou Sénamé et son conseil municipal dans un premier temps à rendre compte aux

contribuables de sa commune des efforts réalisés et dans un deuxième temps, les sensibiliser sur la nécessité d'accomplir leur devoir civique.

Le lancement de ces activités a été effectué ce lundi dans toute la commune. L'autorité communale voudrait pour la circonstance attirer l'at-

tention de la population sur les questions de salubrité. La commune Golfe 2 étant portée par des personnes valeureuses se doit d'être toujours

propre et attirante.

Quant à la sensibilisation sur l'encombrement de la voie publique, elle vise à inculquer la notion du respect des voies

publiques, notamment les chaussés et trottoirs aux administrés pour une bonne sécurité routière.

C'est donc sur ces divers sujets que le Maire et son conseil municipal veulent attirer l'attention de leurs concitoyens de la commune Golfe 2 pour qu'ils prennent conscience des défis à relever sur ses axes importants du pays.

La sensibilisation se déroulera dans les huit quartiers composants la commune.



TCHAOU DJO 4 : le village de Talanvezi accueille la deuxième phase de suivi des « MODEL FARMER » sur la culture du SOJA BIO.

Situé à 4 km de Kpassouadè, le village de Talanvèzi a accueilli ce 1er Novembre 2022, une délégation composée des représentants de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA), du Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA) et des représentants de l'Agrégateur Happy Life.

La mission de suivi des model farms a ciblé ce jour, monsieur SEKOU Paheza, chef de village de Talanvèzi qui fait partie de la « catégorie 3 des model farmer » que la Plate-forme Industrielle d'Adétikopé en collaboration avec MIFA a mis en place, qui consiste en l'utilisation du bio fertilisant « NODUMAX » pour les semences de soja.

Le constat sur le terrain a été clair, en ce sens que le rendement de la surface ayant reçu le NODUMAX a été largement supérieur à celui n'ayant utilisé aucun fertilisant. Ceci confirme l'engagement de la PIA-MIFA dans l'efficacité de la fourniture des technologies nécessaires et suffisantes pour une vulgarisation intensive des bio fertilisants afin d'accroître les rendements dans les

diverses communautés de la commune de Tchaoudjo 4.

Aussi les bénéficiaires ont affirmé que la force de travail est restée telle qu'elle, et n'a plus besoin d'effort additionnel dans l'utilisation de cette technologie.

Prenant la parole, le Directeur des opérations PIA-MIFA /Région Centrale,

KPENDJAL 1 : Séance de sensibilisation sur le PROJET COSO

Après l'étape des cantons de Koundjoaré et de Mandouri du 13 Octobre dernier, respectivement au marché de Koundjoaré et dans la salle de réunion de l'Action Sociale de Mandouri et du 14 Octobre 2022 au CEG de Tambigou centre, canton de Tambigou avec les populations de ces trois cantons, les cantons frontaliers du Bénin et du Burkina ont été sensibilisés sur le recensement général et sur le projet COSO (Cohésion Sociale des Régions Nord du Togo et Présentation des animateurs Communautaires).

Cette rencontre est organisée par l'Agence nationale d'appui au développement à la base.

L'objectif du projet est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience Socio-économique et climatiques des communautés frontalières dans la région cibles du Nord des pays du Golfe de Guinée exposées aux conflits et aux risques climatiques.

Le projet est basé sur une approche de développement conduit par la communauté (DCC).

C'est le Préfet de Kpendjal, Mr KOLANI L. Fartongue qui a procédé au lancement du projet COSO dans la commune de kpendjal 1 en présence du Maire de la commune de Kpendjal 1, Mr SAMBIANI Arzoume et ses conseillers, du Coordonnateur de l'ANADEB Région des

Savanes, Mr TCHABORE Nikabou et ses collaborateurs, des CVD, CCD et des représentants des villages bénéficiaires.

A l'ouverture de la séance le Préfet de kpendjal Mr KOLANI L. Fartongue et le Maire de la commune de kpendjal 1, Mr SAMBIANI Arzoume ont pris la parole et ont souhaité une cordiale bienvenue à la délégation de l'ANADEB et à tous les participants.

Ensuite ils ont renouvelé leur gratitude et leurs sincères remerciements à son Excellence Monsieur le Président de la République et son gouvernement pour la confiance qu'ils ont placée en leurs modestes personnes en répondant à leur besoin. Et pour finir ils ont exhorté les participants à une oreille attentive aux différentes communications.

Dans son mot de circonstances, le Coor-

donnateur de l'ANADEB Région des Savanes, Mr TCHABORE Nikabou a salué les autorités en place et tous les participants. Ensuite il a expliqué l'objet de leur mission. Et il a invité les bénéficiaires à travailler main dans la main avec les animateurs Communautaires pour une bonne réussite de ce projet.

Mr SAMBIANI Arzoume, Maire de la commune de Kpendjal1 a profité de l'occasion pour sensibiliser la population sur le recensement général qui débutera le 23 Octobre 2022 sur toute l'étendue du territoire.



(suite de la page 28)

M. LAGNO Kodjovi a d'abord salué la ferme décision des autorités locales d'œuvrer pour une agriculture biologique, durable et résiliente.

Il a ensuite posé des questions au bénéficiaire de model farm.

« Cette année, avec l'utilisation du bio fertilisant NODUMAX, j'ai vu ma productivité augmentée, l'épaisseur des graines plus grandes, et ma production totale doublée », témoigne un bénéficiaire.



Photo de soja bio ▲

Interview de la Présidente REFELA



◀ Photo de Madame Touni Koubonou
Présidente REFELA TOGO

Quelles sont les priorités du REFELA Togo actuellement ?

Le Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique (REFELA) est partie intégrante de « Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA) dont est membre la FCT. La Commission Femme de CGLUA, le REFELA vise à contribuer au renforcement du pouvoir des femmes et leur accès à la prise de décisions dans les politiques locales et dans toutes les instances de la gouvernance locale. Dans cet inter-

view la présidente du REFELA Mme Koubonou Touni nous fait des confidences sur ce réseau de femmes. Le REFELA a plusieurs priorités à savoir ; assurer la visibilité du REFELA sur le plan national et international ; encourager la pleine participation de la femme aux instances décisionnelles ; développer les partenariats et mécanismes de financement du réseau; mener des actions sur le «sport, culture

et leadership féminin » ; promouvoir le sport féminin dans les communes dirigées par les femmes maires ; mener une campagne sur les «villes togolaises à tolérance zéro face aux violences faites aux femmes» ; mener des actions sur la promotion du leadership et l'autonomisation économique des femmes ; et promouvoir l'éducation de la jeune fille et lutter contre les grossesses précoces

Quelles sont les difficultés auxquelles les femmes maires et élues sont confrontées dans leurs communes ?

L'infériorité numérique des femmes maires (12/117) et des femmes élues locales (202/1527) fait qu'elles ne font pas de poids devant certaines décisions ; échelle de développement faible de leurs communes, Faible fiscalité de leurs communes. Les maires sont souvent sous-estimées par la population locale, la plupart des femmes maires dirigent les « petites » communes (rurales) et souvent faibles en infrastructures pour accompagner madame le maire dans la mobilisation des ressources propres, et les préjugés sur la faible capacité de la femme à diriger une commune.

Quelles sont les priorités du REFELA Togo actuellement ?

A L'ENDROIT DU GOUVERNEMENT

Accompagner financièrement la FCT pour la réalisation des actions en faveur du REFELA, faire en sorte à améliorer le pourcentage de représentation des femmes dans les postes électifs, prendre des dispositions urgentes pour la réglementation et la gestion du foncier communal, améliorer et diversifier davantage l'appui du gouvernement à l'autonomisation de la femme, soutenir sans faille l'entrepreneuriat formel féminin au Togo, prendre une loi pour criminaliser la violence faite aux femmes, faire une discrimination positive dans l'accompagnement des communes en priorisant celles dirigées par les femmes, faire un statut de l'élu local du Togo.

A L'ENDROIT DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

Appuyer financièrement et techniquement le réseau pour l'organisation des ateliers de renforcement de capacité sur les thématiques diverses, appuyer à l'organisation d'une tournée sous régionale de la présidente REFELA dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso) et du Rwanda, appuyer l'organisation des voyages de partage d'expériences des femmes élues locales avec celles des autres pays, renforcement de capacités du bureau de REFELA sur les techniques de plaidoyer et de recherche de partenariat.

Bientôt les élections régionales, quels sont vos souhaits en ce qui concerne la parité sur les listes ?

Notre souhait est que : les partis politiques positionnent les femmes sur les têtes de liste, que la société civile fasse le plaidoyer pour la participation de la femme à la vie politique, et que l'Etat décrète la parité femme homme dans les candidatures.

Que fait le REFELA Togo pour amener plus de femmes à s'intéresser à la politique et à s'y engager ?

Par des renforcements de capacité et les actions de sensibilisation sur les thématiques diverses, les plaidoyers auprès de l'Etat pour l'instauration de la parité, la sensibilisation des partis politiques pour la proposition des femmes sur les listes de candidatures des différentes élections et les postes décisionnels, l'imposition du quota de parité femme homme sur les listes électorales.

Vers une intégration des enjeux climat-énergie dans la planification locale : les communes togolaises s'engagent !

Le Togo se distingue par un fort engagement de ses communes en faveur de l'énergie durable et du climat. Elles sont aujourd'hui 71 à avoir adhéré à la Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CoM SSA), un réseau de plus de 280 villes africaines ayant décidé de relever le double-défi du changement climatique et de l'accès à l'énergie propre. Cette initiative, financée par l'Union européenne, est mise en œuvre au Togo par Expertise France, s'inscrit dans l'objectif de renforcer les capacités des communes en matière de planification locale énergie et climat, et de les appuyer dans l'élaboration d'un Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et pour le Climat (PAAEDC). À cet effet, il a été convenu de l'animation du réseau des villes togolaises signataires de la CoM SSA et d'un programme de formation destiné à les accompagner.

Lancé en juin 2021 à l'hôtel 2 Février, le projet a conduit à ce jour cinq séquences de formation collective sur les six (06) prévues et compte un nombre des communes croissant depuis l'initiation du projet. Visant à former les communes à la méthodologie d'élaboration des PAAEDC, et à mettre en réseau les villes togolaises engagées dans la CoM SSA, ce projet doit permettre de faciliter le partage d'expériences et de connaissances, en accordant une place particulière aux retours d'expériences des villes de Zio1, Klotto1 et Tchaoudjo1, ayant bénéficié d'un appui pilote d'Expertise France et de la CoM SSA.

Outre les maires, ces rencontres mobilisent plusieurs acteurs les points focaux des communes membres de la CoM SSA et leurs services techniques, les représentants des universités, les OSC, le ministère en charge de la décentralisation, en charge

de l'environnement, de l'énergie, ainsi que des experts sur des secteurs clés de l'énergie et du climat. Pour soutenir ce projet, un partenariat a été conclu avec la Fatière des Communes du Togo (FCT), en charge d'appuyer logistiquement l'organisation de ces rencontres, d'assurer la mobilisation des communes et en particulier des maires, mais aussi de faire du plaidoyer auprès des villes et des institutions nationales.

Partenaire privilégié également, le consortium PADIE-GRET a été sélectionné pour élaborer le programme de renforcement des capacités et conduire les formations techniques destinées aux communes.

Les moments forts des séquences collectives :

A Lomé, lors de la première séquence collective,

Placée sous le thème « Territorialisation des enjeux climat-Energie en Afrique Subsaharienne : les communes togolaises réaffirment leurs engagements à la CoM SSA », elle s'est tenue à Lomé, le 09 juin 2021 dans la salle Concorde de l'hôtel 2 Février. Elle a été organisée en

prélude au Forum régional de CGLUA prévu dans la même salle les 10 & 11 juin 2021 sur le thème « Renforcement de la résilience et augmentation de l'ambition climatique des collectivités territoriales en Afrique ».

Pour rappel, cette séquence avait pour objectif de présenter le programme de forma-

tion, et de mobiliser les communes autour de l'initiative. D'un point de vue politique, il s'agissait également d'inviter à un changement de paradigme vers une approche inclusive et solidaire des collectivités territoriales face aux crises climatiques. Pour y arriver, le Forum de Lomé promeut i) d'insérer les villes

À Tsévié, lors des deuxième et troisième séquences collectives

Ces séquences collectives ont été placées sous le thème : « territorialisation des enjeux climat énergie en Afrique subsaharienne : les communes togolaises s'approprient les outils techniques de la planification locale sensible à l'énergie durable et au climat » et a regroupé le 14 décembre 2021 les maires et le 15 décembre 2021 les points focaux techniques de la CoM SSA.

Ces rencontres ont permis d'aborder les grands enjeux et les premières étapes de la méthodologie pour élaborer un PAAEDC, tout en s'appuyant sur l'expérience et les bonnes pratiques des communes de Zio

1, première commune à avoir finalisé son PAAEDC, et de Kloto 1 et Tchaoudjo 1, qui bénéficient actuellement de l'appui d'Expertise France pour élaborer le leur. De l'adhésion à la CoM SSA à transversalité de la question climatique, de nombreux sujets ont été abordés à travers des présentations, des sessions d'échanges et des tables rondes. Enjeu important du PAAEDC, la question du financement de la planification climat-énergie a également été abordée avec les maires.



Covenant of Mayors
in Sub-Saharan Africa

À Sokodé, lors des quatrième et cinquième séquences collectives

Les quatrième et cinquième séquences se sont tenues à Sokodé (Commune Tchaoudjo 1) durant deux jours les 15 et 16 mars 2022. Ces séquences collectives sont placées sous le thème : « De la stratégie à l'action climat-énergie dans les communes togolaises : Elaboration des plans d'actions climat-éner-

gie opérationnels, notamment dans le domaine des déchets et mobilisation d'une participation citoyenne efficace». Elle a regroupé uniquement les points focaux techniques CoM SSA.

Cette séquence a été l'occasion pour les points focaux d'écouter les interventions

de partenaires techniques et financiers privilégiés comme l'OIF ou le PNUD, sur les conditions de succès de financement, notamment la cohérence des projets locaux avec les objectifs nationaux climat-énergie ou encore la participation citoyenne. Ils ont ensuite eu l'occasion de suivre un temps de formation puis de mise en pratique sur la priorisation d'actions et la conception de fiches projets. Ce temps a notamment permis de faire émerger plus de 40 idées de projets dans les domaines des déchets, de la préservation des ressources naturelles, de l'accès à l'énergie, de l'agriculture ou encore



Photo d'ensemble des participants lors de atelier

de l'aménagement du territoire. Enfin, la seconde journée était focalisée sur les enjeux croisés des déchets et du climat au Togo, qui a permis aux communes d'échanger avec des acteurs clés de ce domaine dans le pays, tels que les ONG ENPRO, Entrepreneurs du Monde, et STADD.

et territoires dans l'écosystème des institutions internationales du climat ; ii) de mobiliser la finance climat pour l'adaptation et l'atténuation des villes et territoires d'Afrique et iii) de structurer l'action climat au sein des gouvernements locaux.



Prochain rendez-vous : mobiliser la finance climat pour les villes togolaises

La sixième et dernière séquence collective se déroulera sur trois jours en septembre prochain à Lomé et aura notamment pour objectif de former spécifiquement les communes à la mobilisation de la finance climat, et de présenter l'initiative et les projets qui en sortent à un panel d'invités composés de partenaires techniques et financiers mais également des ministères nationaux. Les deux premières

journées dédiées à la formation sont portées par l'Agence Française de Développement et conduites par le consortium FMDV-Espellia.

À l'issue des séquences collectives, plus de 70 communes togolaises ont vu leurs équipes techniques aux principales étapes de l'élaboration d'un plan climat-énergie, ont été sensibilisés aux enjeux d'atténuation, d'adap-

tation et d'accès à une énergie durable sur leur territoire, et ont pris connaissance des conditions leur permettant de faciliter leur accès à la finance climat. Elles sont en mesure d'écrire des projets pour mettre en œuvre concrètement leur PAAEDC et de défendre ce projet auprès de partenaires nationaux ou internationaux.

Photo de famille lors de l'atelier sur le thème : mobiliser la finance climat pour les villes togolaises ▼





A LA DECOUVERTE DES MODALITES D'EXERCICE DU CONTROLE FINANCIER

Section 1^{er} : Des modalités d'exercice du contrôle financier

Article 4 : Tous les actes portant engagement des dépenses ou de nature à avoir des répercussions sur les finances de l'Etat ou tout autre organisme public, notamment les décrets pris en Conseil des ministres, les arrêtés, les contrats, les conventions, les instructions, les mesures ou décisions émanant d'un président d'instruction, d'un ministre ou d'un agent public sont soumis au visa préalable du contrôle financier.

Le contrôle financier peut, pour des motifs se rapportant à l'imputation de la dépense, à la disponibilité des crédits, à la validité de la créance, à l'application des lois et règlements ou à la régularité de l'exécution du budget, à la conformité des actes avec les autorisations parlementaires et aux conséquences que les mesures proposées peuvent avoir sur les finances publiques, émettre un avis défavorable motivé. Cet avis est donné dans un délai de huit jours à compter de la date à laquelle le projet a été soumis au contrôle financier.

Il ne peut être passé outre l'avis défavorable du contrôle financier que sur décision du ministre chargée des finances.

Article 5 : Le contrôle financier

peut requérir de tout service administratif. La communication de documents financiers et comptables nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Article 6 : Sont adressés au contrôle financier toutes les situations périodiques portant sur les droits constatés, Les recouvrements effectués, les dépenses engagées, les mandatements, la balance des opérations budgétaires et de trésorerie faisant ressortir les disponibilités du Trésor.

Article 7 : Aucun mandat de paiement ne peut être présenté à la signature de l'ordonnateur qu'après visa par le contrôle financier de la liquidation de la dépense correspondante. Il est interdit au comptable Public de mettre en paiement des mandats non accompagnés des titres de liquidation revêtus de ce visa.

Le contrôle financier peut obtenir communication de toutes les pièces justificatives des dépenses et dispose, à cet effet, du pouvoir d'enquête le plus étendu, notamment en ce qui concerne la sincérité des certifications du service fait.

Si les titres de liquidation lui paraissent entachés d'irrégularités, il

doit en refuser le visa.

Article 8 : Si le contrôle financier relève, lors du rapprochement entre le budget et les situations qui lui sont adressés, en application de l'article 5 ci-dessus, Une erreur ou une irrégularité, il en rend compte immédiatement à l'ordonnateur concerné.

Article 9 : Le contrôle financier adresse, à la fin de chaque trimestre civil, au ministre chargé des finances, un rapport d'ensemble sur la situation financière de l'Etat.

Ce rapport est accompagné de la situation trimestrielle des dépenses engagées et liquidées ainsi que des observations sur la situation des crédits budgétaires.

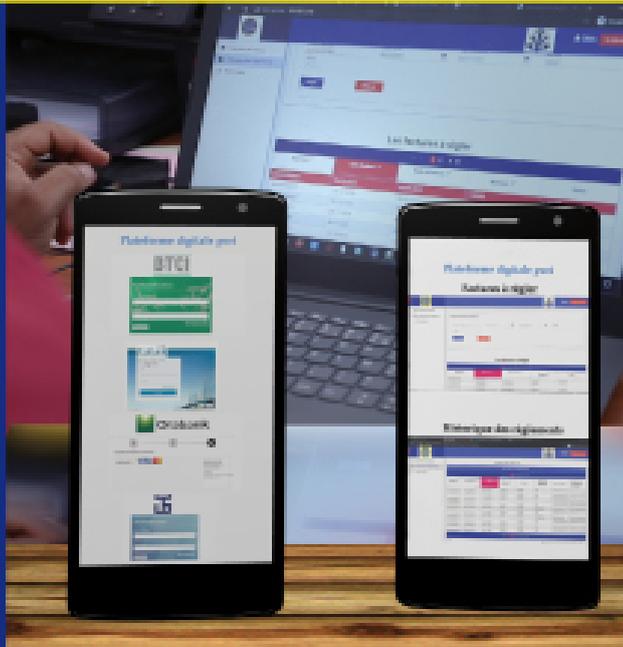
Le contrôle financier établit pour chacun des organismes publics un rapport. Une ampliation en est faite au ministère chargé des finances.

Extrait du décret 2015-058/PR, portant modalité de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics.



Port Autonome de Lomé

Totale dématérialisation des opérations et procédures du port avec paiement des factures en ligne



*Paiement factures PAL
hors GUCE*

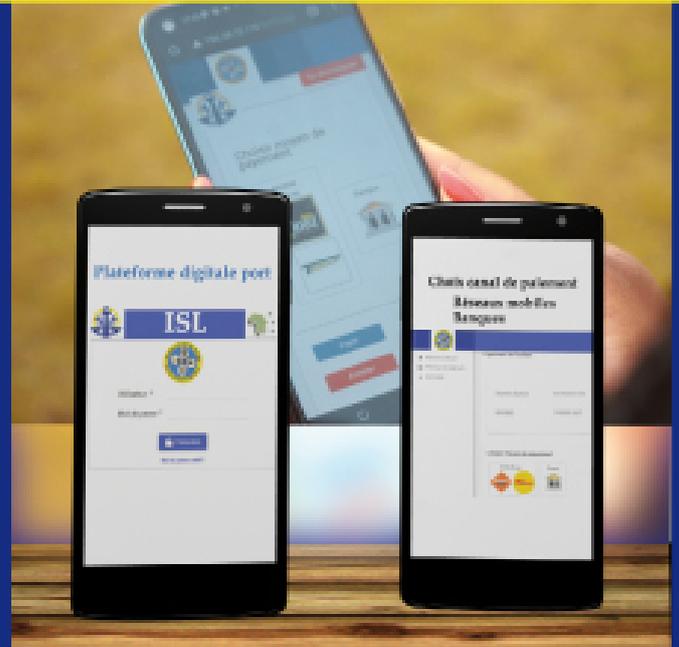
*Réception factures
par mail*

*Connexion
plateforme ISL*

*Paiement en ligne
via nos partenaires*

*Achats tickets
entrée port et
redevances camions*

Paiement via les réseaux mobiles : TMoney et Flooz



Clients, partenaires et usagers du port, la procédure de paiement a été simplifiée pour vous faire gagner du temps. Effectuez vos transactions dans le respect des mesures sanitaires liées au covid-19.

La passion de l'efficacité



ISO 9001:2015
ISO 14001:2015
OHSAS 18001:2007
Bureaux de Certification
www.tuv.com
T. 01 90 02 00 00

Tél : 93 82 43 62

BP : 1298 LOME-TOGO

Préfecture du Golfe

Email : sefct2020@gmail.com

Faîtière des Communes du Togo

Cohésion-Solidarité-Transparence



Service client : 22 27 47 42